

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL
Séance du 20 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt du mois de juin à neuf heures trente minutes, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le 14 juin 2022.

Présents : Daniel ALLANIC - Jacques BALOUP - Patrick BUTTNER - Patrice CHASSERY - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Jean DESNOYERS - Grégory DORTE - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Bernard HARCHEN - Didier IDES - Jean-Luc KLEIN - Michaël LAVENTUREUX - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Joël NAIN - Patrick OFFREDI - Michel PANNETIER - Michel PAPINAUD - Gérard RAVELLI (suppléant de Guillaume DUMAY) - Jean-Luc PREVOST - Hervé RATON - Chantal ROYER - Gilles SACKEPEY - Richard ZEIGER

Excusés : Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Jorge GUILHOTO - Jacky GUYON - Philippe MAILLET - Gérard MICHAUT - Lionel MION - Denis POUILLOT - Sylvain SABARD - Yannick VILLAIN

Absents : Jérôme DELAVault - Emmanuel DUCHE - Frédéric GUEGUEN - Philippe LENOIR - Véronique MAISON - Sylvain QUOIRIN - Sébastien SABOURIN

Pouvoirs : Monsieur Philippe MAILLET donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël LOURY

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Richard ZEIGER

Nombre de Membres en exercice :	47
Nombre de Membres présents :	31
Nombre de suffrages exprimés :	32
Votes pour :	32
Votes contre :	-
Abstentions :	-
Ne prend pas part au vote	-

Quorum : conformément au IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, « [...] les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ».

N° 44/2022

Objet : Demande de subvention au Conseil Régional pour mission « Programmiste »

Pour permettre à la France de respecter les objectifs du Grenelle de l'Environnement issus des dispositions du protocole de KYOTO, par lequel les pays signataires ont engagé une action internationale visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre responsables des changements climatiques, différents moyens doivent être mis en œuvre, tels que l'accroissement de l'efficacité énergétique ou le développement de sources d'énergies renouvelables.

Dans ce cadre, les collectivités ont un rôle majeur à jouer en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables. Or celles-ci, disposent généralement de peu de moyens humains et de compétences techniques en matière d'énergie.

Pour les aider à relever ce défi énergétique, le SDEY a mis en place un service mutualisé de Conseil en Energie. Ce service permet aux collectivités de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il aide les collectivités à entreprendre des actions concrètes de réduction des consommations énergétiques pour atteindre un des niveaux BBC - Effilogis « Bâtiments Basse Consommation ».

Dans le cadre de ce service, le SDEY souhaite continuer à entreprendre la réalisation de prestations de programmation afin de faciliter le passage vers la rénovation énergétique.

Vu l'engagement du SDEY en faveur des économies d'énergie par la création d'un service de Conseil en Energie Partagé (CEP),

Vu la mutualisation pour la réalisation d'études énergétiques et plus particulièrement ici, la réalisation de missions « programmistes »,

Vu le plan de financement prévisionnel présenté,

COUT DE L'OPERATION HT	172 457,76 €
TVA	34 491,55 €
TOTAL TTC	206 949,31 €
AIDES DEMANDEES (COCHER LES CASES CORRESPONDANTES)	
<input checked="" type="checkbox"/> REGION 50% DU TTC	103 474,66 €
<input type="checkbox"/> ADEME €
<input type="checkbox"/> CONSEIL GENERAL €
<input type="checkbox"/> ETAT €
<input type="checkbox"/> AUTRES : €
AUTOFINANCEMENT (COCHER LES CASES CORRESPONDANTES)	
<input type="checkbox"/> EMPRUNT €
<input checked="" type="checkbox"/> AUTRES :	103 474,66 €

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Approuve** l'opération « programmiste » et le plan de financement décrit ci-avant,
- **Mandate** le Président pour solliciter auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté, une aide pour l'opération « programmiste »,
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance

Le 20 juin 2022

Le Président

Jean-Noël LOURY